



# RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE

2024

**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**  
*ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT*

- Grande crèche La Coccinelle
- Micro-crèche Les Loupiots

# SOMMAIRE

## 1. PRESENTATION DU SERVICE DELEGUE

- 1.1. PRESENTATION DU RAPPORT
- 1.2. CARACTERISTIQUES DU CONTRAT
- 1.3. LES EAJE
  - 1.3.1. Présentation des EAJE
  - 1.3.2. Les types d'accueil proposés
  - 1.3.3. L'attribution des places
- 1.4. LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTEES AUX EAJE
  - 1.4.1. Les effectifs des EAJE
  - 1.4.2. Les formations
  - 1.4.3. L'accueil des stagiaires
- 1.5. LES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX

## 2. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

- 2.1. LES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT
- 2.2. LES FERMETURES ANNUELLES
- 2.3. LA TARIFICATION
- 2.4. LES DONNEES D'ACTIVITES
- 2.5. LES BILANS ET COMPTES DE RESULTAT

## 3. LES INDICATEURS DE QUALITE DU SERVICE

- 3.1. LES PROJETS D'ETABLISSEMENT
- 3.2. L'EVALUATION DE LA SATISFACTION
- 3.3. LES AXES ET PROJETS DE L'ANNEE

# 1. PRÉSENTATION DU SERVICE DÉLÉGUÉ

## 1.1. PRÉSENTATION DU RAPPORT

Ce présent rapport a été rédigé par les directrices des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant, en collaboration avec la Cheffe de service EJAE.

Il couvre la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) gérés sur le territoire sont les suivants :

**La Grande Crèche « La Coccinelle », située 5 Rue de la Berchère à Nuits-Saint-Georges**

**La Micro-Crèche « Les Loupiots », située 13 Rue des Cheneteaux à Saulon-La-Rue**

## 1.2. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT

Suite à l'appel d'offre, dans le cadre de sa compétence Petite Enfance et par décision du conseil communautaire, la Communauté de Communes Gevrey-Chambertin et Nuits Saint Georges a fait le choix de confier la gestion et l'exploitation des EAJE du territoire à la Fédération ADMR de Côté d'Or.

Un contrat de Délégation de Service Public a été signé pour cinq ans, soit pour la période du 01/09/2023 au 31/08/2028.

## 1.3. LES EAJE

### 1.3.1. Présentation des EAJE

#### → **La Grande Crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges**

La Grande Crèche « La Coccinelle » est située sur la commune de Nuits-Saint-Georges.

Elle offre 50 places aux enfants âgés de 2 mois et demi à 5 ans.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h à 19h00.

En lien avec le décret du 31 août 2021 sur la réforme des modes d'accueil, la capacité d'accueil en surnombre est désormais fixée à 115% de la capacité d'accueil théorique. La grande crèche peut alors accueillir jusqu'à 58 enfants simultanément.

*Les locaux et l'organisation dans l'espace*

*L'établissement est spacieux et bien aménagé.*

*Du matériel collectif et innovant vient enrichir les équipements chaque année ; le château gonflable, jeu collectif, peut être installé autant dans les espaces intérieurs qu'extérieurs, favorisant pleinement les jeux moteurs.*

L'espace nommé « Galerie » (large couloir central qui dessert tous les secteurs) est ouvert à tous, permettant l'accueil des parents et des enfants, pour circuler, s'installer et passer du temps dans ce lieu collectif. Cet espace est exploité quotidiennement, pour des temps de jeux décloisonnés, les « Portes Ouvertes » en inter-unités. Cela favorise les rencontres entre enfants, d'unités et d'âges différents. Cela apporte aux enfants une ouverture sociale et une liberté d'échanges avec l'ensemble des personnes de l'établissement (avec les autres enfants et professionnelles de tous les secteurs).



La Galerie est également un espace d'accueil des familles, équipée d'assises, de tables d'habillage, de vestiaires et casiers à disposition des parents. C'est un lieu d'échanges avec les professionnelles et de rencontres entre familles.

L'accueil est organisé en 2 secteurs, « PETITS » et « GRANDS », comprenant chacun 2 unités Papillons et Libellules pour les Petits, Lucioles et Cigales pour les Grands, mixant l'accueil régulier, occasionnel et d'urgence.

Tableau de répartition en termes de nombre de places :

Unités	Âges des enfants	Nombre de places	Accueil en surnombre / places d'urgence
1 <sup>ère</sup> Unité secteur PETITS (Papillons)	2 mois ½ - 10 mois	10	2
2 <sup>ème</sup> Unité secteur PETITS (Libellules)	8 à 10 mois - 18 mois	12	2
1 <sup>ère</sup> Unité secteur GRANDS (Lucioles)	18 à 20 mois - 5 ans	14	2
2 <sup>ème</sup> Unité secteur GRANDS (Cigales)	18 à 20 mois - 5 ans	14	2
<b>TOTAL</b>		<b>50 places</b>	<b>8</b>

La répartition des enfants dans les différentes unités se fait selon leur année de naissance, mais également grâce à l'appréciation de l'équipe encadrante de chaque unité. Cette analyse permet des passages dans les unités supérieures lorsque les capacités de l'enfant le permettent. Cette démarche favorise une bonne répartition des enfants selon leurs progrès individuels.

Les espaces sont aménagés en lien avec les projets d'accueil et éducatif, adaptés aux besoins des enfants et à leurs âges. Ci-après, la visite guidée en images

*Espaces mutualisés avec le Relais - salle de jeux : espace de motricité, piscine à balles et jeux symboliques*



*Entrée principale de l'établissement, là où se trouvent les bureaux de Direction afin d'être en permanence à disposition des familles et des équipes éducatives encadrantes.*



*Salle de restauration, qui sert aussi de salle d'ateliers-cuisine, ateliers de manipulation de pâte à sel, à modeler pour créer et développer la motricité fine*



*Espace extérieur côté cour équipé de jeux fixes et disposant d'un local à vélos, poussettes, ballons*



*Espace extérieur côté jardin*

Lors de la fermeture d'été, des cloisons dans le jardin permettant de séparer les espaces entre les différentes unités ont été posés par le service technique de la Communauté de Communes



*Secteur Grands : unité des Cigales et des Lucioles*



### Secteur Petits : unité des Libellules

*L'unité d'accueil dispose d'un espace de motricité complet facilitant l'acquisition de la marche, le déplacement des petits vers l'exploration...*



### Secteur PETITS : unité des Papillons

*L'unité est ouverte directement sur l'espace extérieur réservé aux tout-petits, leur permettant de découvrir la nature, les éléments naturels (herbe, insectes...) à proximité de leur espace d'accueil.*





*Espace extérieur réservé aux bébés, aux enfants non marcheurs*

L'établissement fonctionne conformément :

- à la réglementation en vigueur, des décrets du 1<sup>er</sup> Août 2000, du 20 février 2007, du 07 juin 2021 et du 30 août 2021.
- Aux instructions des Caisses Nationales et Départementales d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole.
- Aux lois et décrets de la Direction Départementale de la protection des Populations pour l'hygiène alimentaire.

Aux dispositions du règlement de fonctionnement conforme à l'autorisation d'ouverture délivrée par le Président du Conseil Départemental de Côte D'Or.

### **→ La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue**

La Micro-Crèche « Les Loupiots » est située sur la commune de Saulon-La-Rue.

Elle offre 10 places aux enfants âgés de 2 mois et demi à 4 ans révolus.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.



En lien avec le décret du 31 août 2021 sur la réforme des modes d'accueil, la capacité d'accueil en surnombre est désormais fixée à 115% de la capacité d'accueil théorique. La Micro-Crèche peut alors accueillir jusqu'à 12 enfants simultanément.

Avec ses 120 m<sup>2</sup> de superficie, l'établissement est situé dans un quartier calme, à proximité de la Mairie.

La maison qui abrite la micro-crèche est un pavillon d'habitation privé qui a entièrement été aménagé pour accueillir de jeunes enfants. Elle dispose d'un espace extérieur de 800 m<sup>2</sup>, dont une partie est entièrement clôturée et sécurisée, dédiée à une utilisation par les enfants.

L'établissement fonctionne conformément :

- à la réglementation en vigueur, des décrets du 1<sup>er</sup> Août 2000, du 20 février 2007, du 07 juin 2021 et du 30 août 2021.
- Aux instructions des Caisses Nationales et Départementales d'Allocations Familiales, de la Mutualité Sociale Agricole.
- Aux lois et décrets de la Direction Départementale de la protection des Populations pour l'hygiène alimentaire.

Aux dispositions du règlement de fonctionnement conforme à l'autorisation d'ouverture délivrée par le Président du Conseil Départemental de Côte D'Or.

### *Les locaux et l'organisation dans l'espace*

La micro-crèche se compose d'une petite entrée donnant sur la pièce de vie. Chaque enfant y retrouve son porte manteau nominatif ainsi qu'un casier pour y entreposer ses affaires en arrivant. Une assise et un plan de change sont mis à disposition des familles pour faciliter leurs arrivées et le déshabillage de leurs enfants.

Les parents peuvent y trouver également un panneau d'information.



L'entrée dessert la pièce de vie principale elle-même scindée en deux espaces.

L'aménagement de l'espace évolue tout au long de l'année en fonction des besoins observés dans le groupe d'enfant. La composition du groupe va donc influencer l'aménagement de l'espace.

On y retrouve cependant des espaces permanent comme l'espace moteur, **l'espace de jeux symboliques**, ainsi que **l'espace jeux de construction**.

A la rentrée de septembre 2024, les enfants étant majoritairement moteur et marcheur le coin bébé a évolué en espace détente et lecture.

Il y a également un meuble avec **des jeux sur table** dans la deuxième partie de la pièce de vie, afin que les enfants plus grands puissent s'installer de façon autonome pour faire des puzzles/dessins etc...

Cet espace permet également de **séparer le groupe** durant les activités plus "dirigés" ou salissantes.

Lors des temps dit de "jeux libres", il est ouvert.

Cet espace de vie sert aussi de **salle de repas**.



Les enfants ont aussi accès au **jardin de la structure**. Il a été demandé aux familles qui le souhaitent de fournir une combinaison IELM et une paire de bottes de pluies afin de pouvoir sortir par tous les temps



Nous retrouvons au sein de la structure **deux dortoirs**. Ces espaces permettent aux professionnels de proposer aux enfants un temps de repos/sommeil dans un environnement adapté.

Dans le **dortoir "petit"**, se trouve des lits hauts à barreaux, ergonomiques pour les professionnels.

Sont couchés les enfants ayant besoin d'un temps de sommeil le matin et l'après-midi.



Le dortoir "**grand**" permet le couchage en toute autonomie dans des lits couchettes. Cet espace est proposé aux enfants ayant un besoin de sommeil compatible avec un couché "collectif".

Dans la **salle de change** nous retrouvons un espace adapté à la réalisation des soins quotidiens. Un escalier permet aux enfants de monter en autonomie sur le plan de change. Un lavabo ainsi qu'une toilette sont mis à dispositions des enfants.



**La cuisine** est ouverte sur l'espace de vie. Les repas sont livrés en liaison froide par la société SOGERES et remis chaque jour en température selon les protocoles HACCP. Les menus sont élaborés par une diététicienne : quatre gammes de repas sont proposées selon le stade de développement des enfants (nourrisson, bébé, moyen et grand).

**Le bureau de la direction** a été réaménagé afin de permettre à la responsable de recevoir les familles tout en proposant un espace de jeux pour leurs enfants.

Cet espace permet aussi parfois de proposer à un enfant qui en ressent le besoin, de s'extraire un peu du grand groupe.

La buanderie, le garage, la salle du personnel sont aussi au sein de la structure mais les enfants n'y ont pas accès.



### 1.3.2. Les types d'accueil proposés

Les établissements proposent différents types d'accueil aux familles, sans condition d'activité professionnelle ou assimilée, permettant l'accès à tous quelle que soit sa situation :

#### Accueil régulier contractualisé

Il répond aux besoins d'accueil connus à l'avance et récurrents. Le contrat est signé pour une durée déterminée correspondant aux besoins des familles avec une durée maximum d'un an (année civile). Il constitue pour les deux parties un engagement à respecter. Il est établi en deux exemplaires signés dont l'un est remis aux parents, l'autre étant conservé par l'établissement comme pièce justificative.

Le contrat vise à adapter l'offre et la demande, il est élaboré au plus près des besoins réels des parents. Le nombre d'heures contractualisées intègre les absences prévisionnelles (congés payés, RTT, convenance prévisible) ainsi que les journées de fermeture de l'établissement (congés, journée pédagogique, pont). Les heures demandées en supplément de façon occasionnelle sont facturées au réel en sus avec un arrondi au quart d'heure. Cette situation n'entraîne pas de modification du contrat sauf si elle devient récurrente. Dans ce cas, il est proposé aux parents de réadapter le contrat d'accueil.

Pour certaines familles ayant des situations professionnelles ne leur permettant pas de préciser le temps d'accueil et les jours de présences à l'avance, l'accueil régulier est possible. Il est élaboré sur la base d'un accueil engageant les parents sur une période donnée et prévoyant leurs besoins exprimés en jours et heures, dans un délai de prévenance fixé d'un commun accord entre les parents et la crèche.

Les heures réservées et non utilisées sont facturées. Le contrat d'accueil comprend tous les éléments permettant une bonne compréhension des engagements contractés par chaque famille.

Le principe de la facturation établit le paiement des heures réservées mensuellement, auxquelles s'ajoutent les heures complémentaires et se déduisent les heures d'absences justifiées.

Les déductions possibles s'appliquent aux motifs suivants :

- Dès le 1<sup>er</sup> jour d'absence : pour une fermeture exceptionnelle de l'établissement, l'hospitalisation de l'enfant (sur présentation d'un justificatif médical conservé dans le dossier de la famille), éviction par la Direction ou l'infirmière Référente Santé et Accueil Inclusif (RSAI) en cas de maladie.
- A partir du 2<sup>ème</sup> jour d'absence : maladie de l'enfant, suite à l'application de 3 jours de carence (sur présentation d'un justificatif médical avant le dernier jour du mois en cours et sous réserve que la direction de l'établissement soit informée avant l'heure d'arrivée prévue de l'enfant)
- Toute autre absence signalée par la famille dans un délai de prévenance de 1 mois.

Le contrat d'accueil est révisé chaque année avec la mise à jour des ressources actualisées par la CAF au 1<sup>er</sup> janvier. Cette révision concerne la prise en compte des revenus N-2 de l'année de référence, l'actualisation du plancher/plafond fixé par la CNAF et l'évolution des barèmes des participations familiales.

Si le besoin de garde de la famille évolue, le contrat est ajusté dès lors que l'écart entre l'accueil réservé et l'accueil effectif est significatif et récurrent.

En cas de changement de situation familiale ou professionnelle signalée par la famille, la Direction de l'établissement consulte les nouvelles données via le Compte Partenaire de la CAF (consultation des données allocataires aux partenaires) ou de la MSA, sous réserve de l'autorisation des familles à l'accès à leurs ressources (pour prendre en compte les nouvelles ressources, le nouveau nombre d'enfants à charge de la famille...).

Lorsqu'une famille quitte l'établissement avant la fin de la période contractualisée, les parents informent la Direction pour effectuer la rupture du contrat, prononcée le dernier jour du mois en cours ou du mois suivant, selon le délai de prévenance prévu au règlement de fonctionnement.

### Accueil occasionnel

Il s'agit d'un accueil dont les besoins sont ponctuels, connus à l'avance et non récurrents. Il s'adresse aux enfants des familles ayant des besoins ponctuels, pour une durée limitée et ne se renouvelant pas à un rythme régulier.

Il n'y a pas de contrat d'accueil. La réservation s'effectue au plus tôt une semaine à l'avance, chaque lundi à partir de 8h pour la semaine en cours ou suivante. Les heures réalisées sont facturées. En cas d'absence de l'enfant, la famille a un délai de prévenance à respecter correspondant à la veille de l'accueil avant 9h. Sans ce délai, un forfait de 2 heures est facturé à la famille, sauf en cas de présentation d'un justificatif médical. Si le temps d'accueil prévu est inférieur à 2 heures, il ne sera facturé uniquement le temps d'accueil initialement prévu.

### Accueil d'urgence

Des possibilités d'accueil d'urgence se mettent en place pour les familles ayant besoin d'un accueil immédiat qui ne peut être différé. Cette forme d'accueil présente un caractère de dépannage sur une courte durée, prévue jusqu'à un maximum de 2 mois. La famille n'est généralement pas connue de l'établissement. Ce type d'accueil est envisagé par la Direction de la crèche « La Coccinelle » en lien avec le Service Petite Enfance de la Communauté de Communes.

### 1.3.3. L'attribution des places

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2021, le Guichet Unique (GU) est en place sur le Territoire, à l'initiative de la Communauté de Communes. Le Guichet Unique est un lieu d'accueil destiné aux familles en recherche d'un mode de garde pour les jeunes enfants. Ce dispositif est porté par les deux Relais Petite Enfance (RPE) du territoire, situés à Nuits-Saint-Georges et à Gevrey-Chambertin. Les animatrices des Relais accueillent et informent les familles sur les différents modes d'accueil collectifs et individuels situés sur le territoire intercommunal. Elles recueillent les besoins et orientent les parents et futurs parents dans les démarches à effectuer.

Les familles en situation de recherche d'accueil qui contactent directement un établissement sont redirigées vers les Relais Petite Enfance afin de prévoir un rendez-vous et d'obtenir toutes les informations nécessaires à leurs démarches. Les locaux du RPE étant mutualisés avec ceux de La Coccinelle, un véritable partenariat de proximité est en place. Les échanges sont plus directs, réguliers et constants. Ils favorisent un suivi plus individualisé des familles, une réponse plus immédiate, précise et actualisée.

Une demande de place en accueil collectif est prise en compte uniquement par le passage au Guichet Unique.

L'étude des demandes de préinscriptions des familles dans les lieux d'accueil collectif du territoire est effectuée en Commission d'Attribution des places.

A ce jour, cette instance attribue les places au sein des 4 Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) du territoire : la crèche « La Fée Clochette » (18 places) et la micro-crèche « Les Lucioles » (10 places) situées à Gevrey-Chambertin, la micro-crèche « les Loupiots » (10 places) située à Saulon-La-Rue et la Grande-Crèche « La Coccinelle » (50 places) située à Nuits-Saint-Georges.

Quatre commissions sont prévues dans l'année pour octroyer les places.

La Commission est présidée par l'Elue en charge de la Petite Enfance, de la cohésion et des solidarités, et est animée par la personne Responsable du Service Petite Enfance. Les responsables des RPE et des EAJE sont réunis pour cette étude.

En outre, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles, l'établissement octroie des places aux familles bénéficiaires de minimas sociaux ou dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle.

### Règlement de la Commission d'attribution des places

Le règlement de la Commission et les critères d'attribution des places en EAJE ont été élaborés, dans un souci de transparence et d'équité. Ils sont validés par le Conseil Communautaire et consultables par les familles sur le site de la Communauté de Communes.

Cette instance fonctionne dans le respect de la confidentialité, de l'équité et de la transparence. Les membres présents sont tenus à la confidentialité des données énoncées. L'accès est ouvert à toutes les familles dans le cadre des critères déterminés.

Les dossiers sont traités au regard des critères concernant :

- la situation familiale, sociale, économique et professionnelle des familles
- la disponibilité des places, de l'âge de l'enfant, du planning d'accueil souhaité par chaque famille.

A l'issue de chaque commission, le Service Petite Enfance de la Communauté de Communes informe les familles par courrier des notifications d'attributions et de refus.

Les familles ont la possibilité de renouveler leur demande de place jusqu'à 4 passages en Commission.

A réception de la notification d'attribution, les parents disposent de 15 jours pour confirmer la place et prendre rendez-vous auprès de la crèche « La Coccinelle » afin de valider l'inscription et préparer le contrat d'accueil régulier.

Suite aux attributions, la Direction de la crèche prend en charge le 1<sup>er</sup> accueil des familles pendant lequel sont établis :

- le dossier d'inscription / le contrat d'accueil régulier de l'enfant
- la visite de l'établissement et la planification de la période d'adaptation

## 1.4. LES RESSOURCES HUMAINES AFFECTEES AUX EAJE

### 1.4.1. Les effectifs des EAJE

#### → La Grande Crèche « La coccinelle » de Nuits-Saint-Georges

Direction	Personnel Diplômé	1 Directrice EJE	1 ETP
		1 Directrice Adjointe Infirmière	0.88 ETP (depuis le 01/10/2014) dont 0,23 en encadrement des enfants
Référent Santé		40 heures par an	
Encadrement des enfants	Personnel Diplômé	1 Educatrice de Jeunes Enfants	1 ETP dont 0.71 en encadrement des enfants
		7 Auxiliaires de Puériculture	7 ETP
	Personnel Qualifié	10 Aides Petite Enfance	10 ETP
Personnel de service		2 Agents de service (cuisine et entretien)	2 ETP
		1 Agent d'entretien	1 ETP
	Totaux 23 personnels	Total Global	22.88 ETP
		Total pour l'encadrement des enfants	17.94 ETP

#### ➤ Ratio d'encadrement pour la globalité de l'établissement :

7.94 ETP pour le personnel diplômé pour l'encadrement des enfants

10 ETP pour le personnel qualifié

→ 44.3 % de personnel diplômé (résultat de  $7.94 / 17.94 \times 100$ )

→ 55.7 % de personnel qualifié (résultat de  $10 / 17.94 \times 100$ )

#### ➤ Taux d'encadrement moyen :

Il correspond au nombre moyen d'enfants encadrés par professionnelle selon le calcul suivant :

50 places x 12h d'amplitude x 5 jours / semaine = 3 000 h de présence d'enfants maximum/semaine

3 000 h / 628h (total des heures hebdomadaires encadrement des enfants) = 4.78

→ soit **1 professionnelle pour 4,78 enfants** présents

➤ Les mouvements de personnel au cours de l'année :

En mars 2024, une auxiliaire de puériculture a quitté l'établissement pour prendre un autre poste au sein du réseau ADMR, plus proche de son domicile. Elle a été immédiatement remplacée par une Auxiliaire de puériculture déjà en CDD au sein de la Coccinelle. Le CDD, quant à lui a été également pourvu. Aucun jour d'absence n'a été engendré par ce départ.

Au retour de la fermeture d'été, l'agent de service a quitté ses fonctions. Il a été remplacé (en CDI) par une professionnelle déjà présente en CDD au sein de la structure.

Mi-août 2024, une professionnelle titulaire du CAP Petite Enfance est sortie des effectifs suite à un arrêt de travail longue durée. La professionnelle en remplacement sur ce poste a été titularisée par la contractualisation d'un CDI.

Au cours de cette année, deux professionnelles (1 auxiliaire de puériculture et une aide petite enfance) ont remplacé respectivement une salariée en arrêt suite à un accident du travail et à une autre salariée en congés maternité.

➔ **La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue**

<b>Direction</b>	<i>Personnel Diplômé</i>	<b>1 Responsable EJE</b>	0,86 ETP dont 0.64 en encadrement des enfants
<b>Référent Santé</b>		15 heures par an	
<b>Encadrement des enfants</b>	<i>Personnel Diplômé</i>	1 Auxiliaire de puériculture	1 ETP
	<i>Personnel Qualifié</i>	3 Aides Petite Enfance	2,7 ETP
	<b>Totaux</b> 5 personnels	<b>Total Global</b>	<b>4.56 ETP</b>
		<b>Total pour l'encadrement des enfants</b>	<b>4.34 ETP</b>

➤ Ratio d'encadrement pour la globalité de l'établissement :

1.64 ETP pour le personnel diplômé pour l'encadrement des enfants

2,70 ETP pour le personnel qualifié

→ 37.8 % de personnel diplômé (résultat de  $1.64 / 4.56 \times 100$ )

→ 62.2 % de personnel qualifié (résultat de  $2.70 / 4.56 \times 100$ )

En considérant les professionnelles qualifiées CAP Petite Enfance ayant plus de 2 ans d'expérience :

Diplômés : 4,34 ETP

→ 100 % de personnel diplômé

➤ Taux d'encadrement moyen :

Il correspond au nombre moyen d'enfants encadrés par professionnelle selon le calcul suivant :

10 places x 11h d'amplitude x 5 jours / semaine = 550 h de présence d'enfants maximum/semaine

550 h / 152h (total des heures hebdomadaires encadrement des enfants) = 3.62

→ soit **1 professionnelle pour 3,62 enfants** présents

➤ Les mouvements de personnel au cours de l'année :

Au sein de la micro-crèche des Loupiots, l'année 2024 a été marquée par le changement de direction. Mme MARCHOIS Sybille a pris ses fonctions le 26 août.

Au mois d'octobre, une salariée Aide Petite enfance a pris son congés maternité et a été remplacé par 2 personnes successivement.

### 1.4.2. Les formations

La Fédération ADMR propose un complément de formation professionnelle aux salariés, afin qu'ils puissent acquérir de nouvelles compétences leur permettant d'accueillir le public dans les meilleures conditions.

Le plan de développement des compétences est élaboré annuellement pour l'ensemble du réseau ADMR de Côte d'Or. Il est construit en tenant compte des recueils des besoins individuels et collectifs et en lien avec les entretiens individuels réalisés.

Formations réalisées en 2024	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
<i>Nom de la formation</i>	Approfondir sa posture de manager participatif et gérer les conflits	
Nombre bénéficiaires	1	1
<i>Nom de la formation</i>	Recyclage PSC1 (octobre)	PSC1 (novembre)
Nombre bénéficiaires	3	1
<i>Nom de la formation</i>		HACCP (octobre)
Nombre bénéficiaires		1
<i>Nom de la formation</i>	Organisation de l'évacuation de l'établissement (exercice incendie)	
	Juin et novembre	Juin et novembre
Nombre bénéficiaires	23 personnels	4 personnels
<i>Nom de la formation</i>	Emotions du jeune enfant et Neurosciences 22/10/2024	Snoezelen - Appliqué à la petite enfance 31/10/2024
Nombre bénéficiaires	23 personnels	5 personnels

Chaque professionnelle des EAJE disposent de séances d'analyse de la pratique professionnelle (APP), conformément au décret du 30 août 2021.

A savoir, 6h de séance par an (minimum), organisés par groupe de 15 professionnelles maximum, accompagnés par un professionnel certifié.

Séances d'APP en 2024	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
	<i>Pour le groupe 1 (9 personnels) :</i> 4 séances de 1h ½	4 séances d'1h30
	<i>Pour le groupe 2 (9 personnels) :</i> 4 séances de 1h ½	

Plusieurs fois par an, la Cheffe de service EAJE organise des regroupements à destination des directeurs et des directeurs adjoints. Il s'agit de journées de travail collectif permettant le partage de pratiques, la résolution de situation, la réflexion autour de protocoles ou encore un travail autour de la réglementation – de directives nationales...

Les dates ont été les suivantes :

Regroupement des directeurs en 2024	Regroupement des directeurs adjoints en 2024
8 février <i>Bilan formation HACCP – Mise à jour trame des rapports d'activité</i>	24 septembre
5 avril <i>Bilan de la semaine Petite enfance</i>	14 novembre
4 juin <i>Point sur orientations CAF- formation management</i>	16 Mai
24 Septembre <i>Projets Pédagogiques- points sur normes sécurité hygiène</i>	<i>Les temps de travail ont été mis à profit pour une meilleure connaissance sur les modalités administratives et une analyse de la posture de responsable adjointe. Ces temps permis notamment de mettre en place une formation « Management - Communication Non violente » qui s'est déroulée en mars 2025</i>
3 décembre <i>Intervention du service RH</i>	

### 1.4.3. L'accueil des stagiaires

L'accueil des stagiaires est accordé par chaque directrice au regard du calendrier annuel et des conventions signées avec chaque centre de formation.

Un Projet d'accueil est mis en place par chaque équipe afin de favoriser la bonne intégration des élèves et d'assurer au mieux leur encadrement.

L'engagement des équipes à suivre les stagiaires apporte en retour une dynamique, un questionnement sur les pratiques, des idées nouvelles et une prise de recul sur l'activité quotidienne.

Stagiaires accueillis en 2024	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Nombre total de stagiaires	10	1
Dont étudiants EJE	2	
Dont étudiants infirmiers	2	
Dont étudiants Auxiliaires de puériculture	2	
Dont étudiants CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance)	3	1
Dont étudiants issus d'autres formations (collège, lycée)	2 (psychomotricité)	

### 1.5. LES INVESTISSEMENTS ET TRAVAUX

	Grande Crèche La Coccinelle	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Investissements réalisés		Changement du four encastré de la cuisine (avril 2024)
Travaux réalisés	Climatisation dans la salle de jeux mutualisée crèche / relais (Juin 2024) Installation d'une barrière ludique de séparation dans le jardin (Août 2024)	Réparation de volets (aout 2024)
Investissements à prévoir	Achat d'un lave-vaisselle pour la biberonnerie secteur petits	
Travaux à prévoir	Poursuite de la peinture dans les autres unités d'accueil : unité des Libellules	Caches radiateur pour les radiateurs dans la salle de vie Changement de la VMC/ Rafraichissement de la climatisation

## 2. LES INDICATEURS D'EXPLOITATION

### 2.1. LES REGLEMENTS DE FONCTIONNEMENT

Les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) doivent élaborer un règlement de fonctionnement. La Fédération ADMR élabore ce document et le soumet à l'approbation de la Collectivité, des services de Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental (PMI) et de la CAF, en fonction de leurs champs de compétences respectifs.

Destiné à l'information des parents, ce document présente de manière claire et précise les caractéristiques de l'équipement, ainsi que les modalités de fonctionnement et d'organisation des services.

Il a été réactualisé en janvier 2024. Les changements portaient essentiellement sur :

- Le délai de prévenance en cas d'absence (autre que fermeture exceptionnelle, maladie ou hospitalisation de l'enfant) qui est passé de 14 jours à 1 mois.
- Les tarifs plancher/plafond de la CNAF

Une nouvelle mise à jour a également été faite en septembre 2024. Le plafond du taux d'effort a été augmenté (de 6000 à 7000€)

A noter : En juillet 2024, la mise en place d'un document nommé « acte d'engagement » pour les accueils occasionnels a été mis en place. Ce document, signé exclusivement par les parents des enfants accueillis en accueil occasionnel permet de faire apparaître les tarifs horaires. Ce document répond à une demande explicite de la CAF : auparavant les accueils occasionnels ne disposaient d'aucun document (comme sur les contrats des réguliers).

### 2.2. LES FERMETURES ANNUELLES

	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-Crèche de Saulon-La-Rue
PRINTEMPS 2024	Du 15/04/24 au 19/04/24	
PONT 2024	10 mai 2024	10 mai 2024
ETE 2024	Du 29/07/24 au 16/08/2024	Du 29/07/24 au 16/08/2024
NOËL 202	Du 23/12/24 au 31/12/24	Du 23/12/24 au 31/12/24
JOURNEES PEDAGOGIQUES	05/01/24 18/03/24 30/08/24	18/03/24 19/08/24
JOURNEE DE FORMATION	22/10/24	31/10/24

## 2.3. LA TARIFICATION

Pour tout type d'accueil, le calcul du tarif se fait sur une base horaire dans les limites d'un prix plancher et plafond revus chaque année et à partir d'un barème imposé par la CNAF.

Le calcul du tarif est proportionnel aux ressources N-2 (revenu brut fiscal) et à la composition de la famille.

Il est le suivant : revenus annuels / 12 x taux d'effort.

Le barème annuel est affiché dans les locaux à disposition des familles.

Pour 2024 :

Plancher : 754.16 €/mois - Plafond : 7 000 €/mois

Tarif	Famille 1 enfant : 0,0619 %	Famille 2 enfants : 0,0516 %	Famille 3 enfants : 0,0413 %	Famille 4 à 7 enfants : 0,0310 %	Famille 8 enfants et + : 0,0206 %
Tarif plancher	0,47 euros	0,39 euros	0,32 euros	0,24 euros	0,16 euros
Tarif plafond	4.33 euros	3.61 euros	2.89 euros	2.17 euros	1.44 euros

L'application de cette grille tarifaire permet une accessibilité au service à toutes les familles, quel que soit leurs revenus et garantit une équité.

**NB :** En accord avec la Caisse d'Allocations Familiales de Côte d'Or, la Communauté de Communes et la Fédération ADMR applique une majoration du plafond des ressources préconisées par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (plafond CAF + 1000 €), à 84 000 € annuels soit 7000 €/mois pour 2023.

➤ [La répartition des familles par taux d'effort :](#)

### → La Grande Crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges

Situation des familles au regard du nombre d'enfants à charge 2024

		soit 1 enfant à charge	soit 2 enfants à charge	soit 3 enfants à charge	soit 4 à 7 enfants ou + à charge	soit 8 à 10 enfants ou + à charge	Total
Nombre de familles concernées		34	38	18	3	0	93
Nombre d'enfants concernés		35	49	22	4	0	110
Accueil	Régulier	29	42	16	2	0	89
	Occasionnel	6	7	6	2	0	21
Nombre d'heures réalisées		26 027.00	39 393.00	16 640.00	3 722.25	0.00	85 782.25
Nombre d'heures facturées		27 012.50	40 992.25	17 479.75	3 898.00	0.00	89 472.50

### → La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue

## Situation des familles au regard du nombre d'enfants à charge 2024

		soit 1 enfant à charge	soit 2 enfants à charge	soit 3 enfants à charge	soit 4 à 7 enfants ou + à charge	soit 8 à 10 enfants ou + à charge	Total
Nombre de familles concernées		10	10	2	0	0	22
Nombre d'enfants concernés		10	10	2	0	0	22
Accueil	Régulier	7	7	2	0	0	16
	Occasionnel	3	3	0	0	0	6
Nombre d'heures réalisées		7 884.00	7 465.50	1 718.50	0.00	0.00	17 068.00
Nombre d'heures facturées		8 173.75	7 787.00	1 749.50	0.00	0.00	17 710.25

➤ Le tarif appliqué aux familles ayant des enfants porteurs de handicap :

Si un enfant de la famille est en situation de handicap et bénéficiaire de l'AEEH (Allocation pour l'Education de l'Enfant Handicapé), le taux d'effort immédiatement inférieur est retenu.

➤ Le tarif appliqué aux enfants placés en famille d'accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance :

Si un enfant est placé en famille d'accueil au titre de l'ASE, le tarif minimum est appliqué.

➤ L'accueil d'enfants dont les parents sont bénéficiaires de minima-sociaux :

Conformément à l'article D.214-7 du code de l'action sociale et des familles, 1 place minimum par tranche de 20 places d'accueil est destinée à des enfants de parents engagés dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et dont les ressources sont inférieures au montant forfaitaire du RSA correspondant à leur situation familiale.

	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-Crèche de Saulon-La-Rue
Nombre d'enfants concernés	7	-
Nombre d'heures réalisées	<b>3 768.50 heures</b> (Dont RSA : 2 985.50 H et AAH : 1 1830.00 H)	-
Nombre d'heures facturées	<b>4 174.75 heures</b> (Dont RSA : 3 028.00 H et AAH : 1 146.75 H)	-

## 2.4. LES DONNEES D'ACTIVITE

➤ Les heures de fréquentation annuelle :

	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Nombre d'enfants différents accueillis	110	22
Nombre d'heures réalisées	85 782.25	17 068.00
Nombre d'heures facturées	89 472.50	17 710.25
Taux de fréquentation annuel	67.83 %	70.62 %

➔ *La Grande crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges*



FEDERATION ADMR DE CÔTE D'OR  
GRANDE CRECHE "LA COCCINELLE" - NUITS-ST-GEORGES  
TABLEAU ANNUEL D'ACTIVITE

03/02/2025

	2024											
	Nb jours ouverture	Nb enfants différents	Nb familles différentes	repas		H présences arrondies	H facturées	Cumul H facturées	Nb h fact/jr	RATIO HRES FACT/HRES PRES ARRONDIES	Taux de fréquentation hres facturées	Taux de fréquentation hres facturées selon modulation CAF
				nbre enfants	nbre repas							
Janvier	21	77	68	73	996	8 282,00	8 722,25	8 722	415,35	105,32%	69,22%	79,11%
Février	21	77	69	73	932	7 878,50	8 331,25	17 054	396,73	105,75%	66,25%	75,74%
Mars	20	77	69	70	940	7 966,75	8 397,75	25 451	419,89	105,41%	69,98%	79,98%
Avril	16	76	68	71	735	6 442,75	6 721,25	32 173	420,08	104,32%	70,01%	80,01%
Mai	18	76	67	73	906	7 896,75	8 087,25	40 260	449,29	102,41%	74,88%	85,58%
Juin	20	78	69	74	996	8 580,25	8 868,75	49 129	443,44	103,36%	74,68%	85,48%
Juillet	19	79	70	74	844	7 028,00	7 375,25	56 504	388,17	104,94%	66,44%	76,23%
Août	9	73	65	68	361	3 000,75	2 987,50	59 491	331,94	99,56%	55,32%	63,23%
Septembre	21	69	64	61	893	7 687,00	7 866,00	67 357	374,57	102,33%	62,43%	71,35%
Octobre	22	69	64	65	933	7 851,25	8 138,00	75 495	369,91	103,65%	61,65%	70,46%
Novembre	19	71	66	66	877	7 486,75	7 921,25	83 417	416,91	105,80%	69,48%	79,41%
Décembre	15	71	66	66	677	5 681,50	6 056,00	89 473	403,73	106,59%	69,21%	84,40%
<b>TOTAL</b>	<b>221</b>	<b>110</b>	<b>93</b>	<b>103</b>	<b>10 090</b>	<b>85 782,25</b>	<b>89 472,50</b>		<b>404,85</b>	<b>104,30%</b>	<b>67,83%</b>	<b>77,58%</b>

➔ *La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue*



FEDERATION ADMR DE COTE D'OR  
MICRO-CRECHE "LES LOUPIOTS" - SAULON LA RUE  
TABLEAU ANNUEL D'ACTIVITE

03/02/2025

	2024											
	Nb jours ouverture	Nb enfants différents	Nb familles différentes	repas		H présences arrondies	H facturées	Cumul H facturées	Nb h fact/jr	RATIO HRES FACT/HRES PRES ARRONDIES	Taux de fréquentation hres facturées	Taux de fréquentation hres facturées selon modulation CAF
				nbre enfants	nbre repas							
Janvier	22	15	15	14	194	1 729,50	1 774,00	1 774	80,64	102,57%	73,31%	80,64%
Février	21	15	15	14	169	1 473,75	1 539,75	3 314	73,32	104,48%	66,66%	73,32%
Mars	20	17	17	17	202	1 703,00	1 733,75	5 048	86,69	101,81%	78,81%	86,69%
Avril	21	17	17	16	171	1 535,75	1 593,50	6 641	75,88	103,76%	68,98%	75,88%
Mai	18	17	17	16	172	1 544,25	1 613,50	8 255	89,64	104,48%	81,49%	89,64%
Juin	20	17	17	16	181	1 624,25	1 682,75	9 937	84,14	103,60%	76,49%	84,14%
Juillet	20	17	17	14	148	1 595,75	1 674,25	11 612	83,71	104,92%	76,10%	83,71%
Août	9	16	16	15	73	678,00	690,00	12 302	76,67	101,77%	69,70%	76,67%
Septembre	21	15	15	14	153	1 408,25	1 421,75	13 723	67,70	100,96%	61,55%	67,70%
Octobre	22	16	16	15	162	1 405,50	1 464,75	15 188	66,58	104,22%	60,53%	66,58%
Novembre	19	17	17	17	149	1 301,25	1 354,50	16 543	71,29	104,09%	64,81%	71,29%
Décembre	15	17	17	18	125	1 068,75	1 167,75	17 710	77,85	109,26%	70,77%	77,85%
<b>TOTAL</b>	<b>228</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>1 899</b>	<b>17 068,00</b>	<b>17 710,25</b>		<b>77,68</b>	<b>103,76%</b>	<b>70,62%</b>	<b>77,68%</b>

➤ La répartition des enfants par commune :

→ La Grande crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges



REPARTITION PAR COMMUNES DE LA FREQUENTATION  
DU MULTI ACCUEIL "LA COCCINELLE" - NUITS-ST-GEORGES

03/02/2025

		2024			
COMMUNES		NBRE DE FAMILLES	NBRE D'ENFANTS	NBRE D'HEURES DE PRESENCES ARRONDIES	REPARTITION DE L'ACTIVITE PAR COMMUNE EN %
AGENCOURT		5	5	3 593,75	4,19%
ARCENANT		2	2	1 150,50	1,34%
ARGILLY		4	6	5 923,25	6,90%
BROCHON		1	1	1 138,50	1,33%
CHAMBOLLE-MUSIGNY		2	3	2 998,25	3,50%
CHAUX		2	2	1 063,00	1,24%
CHEVANNES		1	1	352,25	0,41%
COLLONGES LES BEVY		1	1	127,75	0,15%
COMBLANCHIEN		1	2	37,00	0,04%
CORGOLAIN		1	1	730,75	0,85%
CURTIL VERGY		2	3	1 597,25	1,86%
EPERNAY-SOUS-GEVREY		1	1	1 591,25	1,85%
FLAGEY ECHEZEAUX		5	5	4 236,50	4,94%
FUSSEY		1	1	608,00	0,71%
GERLAND		7	9	8 545,50	9,96%
GILLY LES CITEAUX		5	5	5 899,00	6,88%
MAGNY LES VILLERS		2	3	3 814,50	4,45%
MESSANGES		1	1	1 082,00	1,26%
MEUILLEY		2	3	1 421,75	1,66%
MOREY-SAINT-DENIS		1	1	1 301,75	1,52%
<b>NUITS SAINT GEORGES</b>		<b>32</b>	<b>37</b>	<b>28 029,25</b>	<b>32,67%</b>
PREMEAUX PRISSEY		3	3	2 799,50	3,26%
QUEMIGNY POISOT		1	2	147,50	0,17%
QUINCEY		3	4	1 171,75	1,37%
SAINT-BERNARD		1	1	705,50	0,82%
SAINT NICOLAS LES C.		2	2	295,75	0,34%
VILLEBICHOT		1	2	2 724,75	3,18%
VOSNE ROMANEE		2	2	1 648,50	1,92%
VOUGEOT		1	1	1 047,75	1,22%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>93</b>	<b>110</b>	<b>85 782,75</b>	<b>100,00%</b>

Sur la totalité de l'activité répartie par commune, les familles de Nuits-Saint-Georges ne représentent que 32.67 %.

Aucun accueil de familles résidant en dehors du territoire communautaire n'est constaté.

## → La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue

		2024			
COMMUNES		NBRE DE FAMILLES	NBRE D'ENFANTS	NBRE D'HEURES DE PRESENCES ARRONDIES	REPARTITION DE L'ACTIVITE PAR COMMUNE EN %
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GEVREY CHAMBERTIN / NUITS SAINT GEORGES	BARGES	3	3	1 535,50	9,00%
	BROINDON	2	2	2 588,50	15,17%
	CORCELLES LES CITEAUX	2	2	1 406,00	8,24%
	COUCHEY	1	1	1 602,00	9,39%
	FENAY	1	1	62,50	0,37%
	NOIRON SOUS GEVREY	2	2	1 312,00	7,69%
	SAITN NICOLAS-LES-CITEAUX	1	1	1 034,50	6,06%
	SAINT PHILIBERT	2	2	2 247,00	13,16%
	SAULON-LA-CHAPELLE	1	1	159,25	0,93%
	SAULON LA RUE	5	5	2 811,00	16,47%
	SAVOUGES	1	1	1 614,00	9,46%
	VOUGEOT	1	1	695,75	4,08%
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>22</b>	<b>22</b>	<b>17 068,00</b>	<b>100,00%</b>

On constate que 16.47 % des familles fréquentant la micro-crèche résident sur la commune même contre 30.25 % en 2023.

Les autres familles résident dans des villages alentours de Saulon La Rue, dont notamment Broindon avec 15.17 % et Saint Philibert avec 13.16 %.

Là encore, aucun accueil de familles résidant en dehors du territoire communautaire n'est constaté.

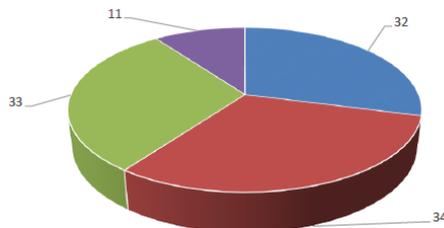
➤ [La répartition des enfants par date de naissance :](#)

## → La Grande crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges

- 2021 : 32 enfants
- 2022 : 34 enfants
- 2023 : 33 enfants
- 2024 : 11 enfants

Soit 110 enfants

Répartition des enfants par année de naissances  
Année 2024



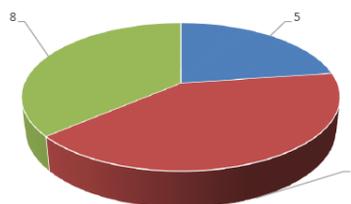
• 2021 • 2022 • 2023 • 2024

## → La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue

- 2021 : 5 enfants
- 2022 : 9 enfants
- 2023 : 8 enfants

Soit 22 enfants

Répartition des enfants par année de naissance  
Année 2024



• 2021 • 2022 • 2023

➤ Les accueils spécifiques :

### L'accueil d'urgence :

Les accueils d'urgence font partie intégrante des missions des EAJE et sont définis comme tels dans la circulaire PSU de la CNAF.

Cette forme d'accueil présente un caractère de dépannage sur une courte durée (1 mois renouvelable une fois), pour des besoins immédiats des familles, ne pouvant pas être anticipés : accident, décès, maladie ou hospitalisation, difficulté familiale ou professionnelle, assistante maternelle en arrêt de travail, ... L'accueil d'urgence peut également émaner d'une demande des services sociaux tels que la PMI ou l'ASE.

L'établissement reçoit chaque année plusieurs appels pour des accueils d'urgence.

Bien que l'accueil d'urgence puisse concerner des familles fréquentant déjà la micro-crèche (besoins qui n'ont pas pu être anticipés par les parents suite à des changements de planning professionnel, rendez-vous médical, organisation familiale particulière), la majorité de ces accueils concerne des enfants extérieurs à la structure.

	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Nombre d'enfants accueillis en urgence	2	-
Nombre d'heures réalisées	147.50 h	-
Nombre d'heures facturées	147.50 h	-
Motifs principaux de ces accueils	Modification de plannings professionnels, imprévus professionnels, parents malades	

### L'accueil d'enfants porteurs de handicap ou atteint de maladie chronique :

Le décret n° 2000-762 du 1<sup>er</sup> août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des jeunes enfants énonce : « Les établissements et services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité, et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique... ».

Le décret n° 2007-230 du 20 février 2007 insiste sur la notion « d'intégration des enfants porteurs de handicap » et en particulier sur le rôle du médecin et de l'infirmier(e) puériculteur(trice).

Le décret n°2010-613 du 7 juin 2010 a modifié l'article R2324-17 du Code de la Santé publique :

« Les établissements et les services d'accueil non permanent d'enfants veillent à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, ils contribuent à leur éducation. Ils concourent à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'ils accueillent. Ils apportent leur aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale ».

	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Nombre d'enfants accueillis	1	-
Nombre d'heures réalisées	99.75 h	-
Nombre d'heures facturées	98.25 h	-

### L'accueil d'enfants dans le cadre de la mise en œuvre d'un PAI :

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est proposé aux enfants nécessitant un accompagnement individuel ou présentant une particularité de santé. Ce protocole fixe les conditions selon lesquelles l'enfant est accueilli, ainsi que les conditions d'intervention du personnel.

Le PAI prévoit la conduite à tenir pour une prise en charge quotidienne particulière et/ou en cas d'urgence ; cela peut se traduire par l'administration d'un traitement, une manipulation d'appareillage, des précautions particulières pour l'enfant.

Un Projet d'Accueil Individualisé peut être mis en place pour définir les temps d'accueils : il précise les précautions prises (en cas de surveillance particulière, de présence d'appareillage...) pour le bien-être de l'enfant dans le groupe.

	Grande Crèche La Coccinelle	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Nombre d'enfants concernés	6	1
Motifs principaux de ces PAI	Asthme Allergies	Asthme

### L'accueil d'enfants ASE :

Les EAJE accueillent des enfants inscrits dans un dispositif d'Aide Social à l'Enfance.

L'accueil des enfants en collectivité entre souvent dans un parcours d'accueil plus global et peut être bénéfique à la fois pour l'enfant lui-même, pour sa famille, ou encore pour l'assistant familial.

	Grande Crèche de Nuits-Saint-Georges	Micro-crèche de Saulon-La-Rue
Nombre d'enfants accueillis	2	-
Nombre d'heures réalisées	255.00 h	-
Nombre d'heures facturées	252.00 h	-

## 2.5. LES BILANS ET COMPTES DE RESULTATS

### → La Grande crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges

Avec une fréquentation moyenne de 67.48% sur l'année 2024, la structure enregistre un déficit cumulé de 29138.30 €. Le tableau est détaillé ci-après,

#### GRANDE CRECHE "LA COCCINELLE" NUITS ST GEORGES



REEL 2024



	Réel 2024
Nb places	50
Amplitude journalière en h	12
Nb jours ouverture/an	221
Capacité théorique	132 600
H facturées	89 473
H présences	85 782
Taux de facturation	104,30%
Taux occupation	67,48%

CHARGES	Total 2024	PRODUITS	Total 2024
<b>ACHATS DIVERS</b>	<b>78 189,28</b>	<b>PRODUITS DES PRESTATIONS</b>	<b>714 027,11</b>
Eau et assainissement	2 064,48	CAF PSU ( incluant CTG )	491 576,96
Energie et électricité	6 390,84	MSA	23 665,05
Chauffage	8 550,31	Familles	198 785,10
Produits d'entretien et hygiene	4 158,84	Aide Caf avenant 54	0,00
Petit matériel divers	1 290,47	<b>PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>299 755,24</b>
Fournitures de bureau-informatique	205,80	Autres produits	6 929,52
Linge et vêtements de travail	1 699,43	Frais de dossier	3 475,00
Matériel pédagogique	3 079,97	Subvention com com versée	283 136,72
Produits pharma	88,48	Sub Conseil Départemental	6 214,00
Achats repas+gouter	46 397,29	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>29 215,94</b>
Achats couches	4 263,37	Produits des manifestations et divers	64,00
<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>	<b>104 745,23</b>	Prod exceptionnels	2 582,73
Entretien/Réparation/Maintenance	5 968,35	Remb frais formation	8 079,70
Assurances	1 108,93	Reprise provisions	
Annonces, Imprimés, doc technique, abon.	38,00	Remboursement IJSS + AGRR	18 024,04
Frais de déplacements	914,58	Transfert charges d'exploitation	
Missions	508,95	Reprise dépréciations de créances	465,47
Frais affranchissements et telecom	2 932,24		
Autres frais services bancaires	74,36		
Honoraires	45 042,00		
Frais de gestion	39 718,75		
Frais pour manifestation- Activités PE - réceptions	3 093,50		
Frais formation	5 345,57		
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>66 228,56</b>		
Taxe sur les salaires	51 732,00		
CITS			
Formation continue	13 767,30		
Autres charges (évacuation des déchets)	661,84		
Autres impots, taxes (Congés payés)	67,42		
<b>FRAIS DU PERSONNEL</b>	<b>816 995,19</b>		
Rémunérations du personnel	627 804,77		
Charges sociales personnel	155 747,74		
IJ CPAM+AGRR	10 824,80		
Indemnités non cotisables			
Personnel rplcmt	3 573,45		
Référent santé			
Rbt CNASEA contrats aidés			
Rbt IJ CPAM+ AGRR			
Mutuelles Obligatoires	6 359,88		
Medecine du travail	3 212,25		
Versement CE	4 394,63		
Autres charges (prime gratification + honoraires)			
Provision pour congés payés	-802,17		
Indemnités non cotisables	5 879,84		
<b>DOTATIONS ET PROVISIONS</b>	<b>5 978,33</b>		
Dotations aux amortissements	2 268,57		
Pertes créances irrécouvrables			
Dot prov créances douteuses			
Chg exceptionnelles	3 709,76		
<b>TOTAL</b>	<b>1 072 136,59</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 042 998,29</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>0,00</b>	<b>DEFICIT</b>	<b>29 138,30</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 072 136,59</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 072 136,59</b>

## La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue

Pour l'année 2024, avec une fréquentation de 70.62%, on comptabilise un léger déficit de 2878.55€  
Le tableau est détaillé ci-après, en page 30 et 31.

### PETITE CRECHE "LES LOUPIOTS " SAULON LA RUE



REEL 2024



	Total 2024
Nb places	10
Amplitude journalière en h	11
Nb jours ouverture/an	228
Capacité théorique	25 080
H facturées	17 710
H présences	17 068
Taux de facturation	103,76%
Taux occupation	70,62%

CHARGES	2024	PRODUITS	2024
<b>ACHATS DIVERS</b>	<b>18 024,08</b>	<b>PRODUITS DES PRESTATIONS</b>	<b>144 841,44</b>
Eau et assainissement	698,32	CAF PSU ( incluant CTG )	93 376,46
Energie et électricité	1 515,62	MSA	4 209,83
Chauffage	1 942,37	Familles	47 255,15
Produits d'entretien et hygiène	1 035,24	Aide investissement	
Petit matériel divers	745,88	Aide Caf avenant 54	
Fournitures de bureau-informatique	222,91	<b>PRODUITS GESTION COURANTE</b>	<b>64 382,80</b>
Linge et vêtements de travail	262,05	Autres produits	7 342,12
Matériel pédagogique	499,55	Frais de dossier	875,00
Produits pharma	64,78	Subvention com com versée	56 165,68
Achats repas+gouter	9 539,23	Sub Conseil Départemental	0,00
Achats couches	1 498,13	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>9 553,77</b>
<b>AUTRES CHARGES EXTERNES</b>	<b>25 707,47</b>	Produits des manifestations et divers	492,60
Entretien/Réparation/Maintenance	2 570,26	Prod exceptionnels	1 326,81
Assurances	404,40	Remb frais formation	4 561,64
Annonces, Imprimés, doc technique, abon.		Reprise provisions	
Frais de déplacements	883,61	Remboursement IJSS + AGRR	3 172,72
Missions	114,99	Transfert charges d'exploitation	
Frais affranchissements et telecom	541,54	Reprise dépréciations de créances	
Autres frais services bancaires	44,10		
Honoraires	8 610,00		
Frais de gestion	7 943,75		
Frais pour manifestation- Activités PE - réceptions	396,29		
Frais formation	4 198,53		
<b>IMPOTS ET TAXES</b>	<b>11 977,47</b>		
Taxe sur les salaires	8 492,00		
CITS			
Formation continue	2 749,65		
Autres charges (évacuation des déchets)	305,65		
Autres impots, taxes (Congés payés)	430,17		
<b>FRAIS DU PERSONNEL</b>	<b>163 579,64</b>		
Rémunérations du personnel	123 986,84		
Charges sociales personnel	29 745,11		
IJ CPAM+AGRR	1 675,49		
Remboursement chômage partiel	0,00		
Personnel rpicmt	505,05		
Référent santé	281,42		
Rbt. CNASEA contrats aidés	0,00		
Rbt IJ CPAM+ AGRR	0,00		
Mutuelles Obligatoires	1 370,52		
Medecine du travail	671,30		
Versement CE	867,90		
Autres charges (prime gratification + honoraires)	0,00		
Provision pour congés payés	4 476,01		
Indemnités non cotisables	0,00		
<b>DOTATIONS ET PROVISIONS</b>	<b>2 367,90</b>		
Dotations aux amortissements	121,97		
Pertes créances irrécouvrables			
Dot prov créances douteuses			
Chg exceptionnelles	2 245,93		
<b>TOTAL</b>	<b>221 656,56</b>	<b>TOTAL</b>	<b>218 778,01</b>
<b>EXCEDENT</b>	<b>0,00</b>	<b>DEFICIT</b>	<b>2 878,55</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>221 656,56</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>221 656,56</b>

## 3. LES INDICATEURS DE QUALITE DU SERVICE

### 3.1. LES PROJETS D'ETABLISSEMENT

Les projets d'établissements des EAJE ont été mis à jour en 2023.  
Ils répondent aux exigences du décret du 30 août 2021.

Ils se décomposent en 3 parties :

#### PROJET D'ACCUEIL

- PRESENTATION DE LA STRUCTURE
- LES TYPES D'ACCUEIL ET LA CONTRACTUALISATION
- L'ATTRIBUTION DES PLACES
- LES MODALITES DE COMMUNICATION
- L'ORGANISATION ET L'ENCADREMENT DU PERSONNEL
- L'ACCUEIL DES ENFANTS PORTEURS DE HANDICAP OU ATTEINTS DE MALADIE CHRONIQUE

#### PROJET EDUCATIF

- LES ORIENTATIONS ET VALEURS EDUCATIVES DU RESEAU ADMR
- SUIVIES DES SOUS-PARTIES PROPRES A CHAQUE EQUIPE, REFLETANT LEUR PROJET PEDAGOGIQUE

#### PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

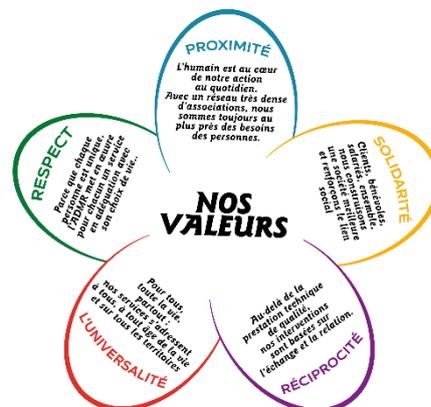
- LE TERRITOIRE D'IMPLANTATION
  - LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
  - LA COMMUNE
  - LES SERVICES ET STRUCTURES PETITE ENFANCE DU TERRITOIRE
- RELATIONS AVEC LA COLLECTIVITE ET LES PARTENAIRES
  - AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
  - AVEC LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
- RELATIONS AVEC LES FAMILLES
- PROCEDURES QUALITE
  - DEMARCHE QUALITE
  - SOINS ET SANTE
  - L'HYGIENE
  - LA SECURITE
- DEVELOPPEMENT DURABLE
  - LES MESURES D'ECONOMIE D'ENERGIE
  - DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ENGAGEES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE
  - UNE PEDAGOGIE TOURNEE VERS LA NATURE
  - UNE POLITIQUE DE RECRUTEMENT LOCAL

Afin d'évaluer la qualité du service, il est important de rappeler les grandes lignes suivantes :

## → Les valeurs du réseau ADMR

Elles reposent sur 5 axes principaux :

- Placer l'enfant et ses besoins au centre du projet d'accueil
- Favoriser le développement de la citoyenneté chez les enfants
- Intégrer les enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique
- Créer un lieu ressource dans la vie quotidienne des familles (gestion planning, difficultés passagères...) afin de les aider à concilier vie familiale et vie professionnelle
- Proposer un environnement accueillant, afin de favoriser les échanges bienveillants



A travers ses activités, la Fédération ADMR de Côte d'Or affirme sa volonté de participer à la construction d'un monde où les relations entre les individus permettent à tous de vivre ensemble, d'affirmer leur identité sans domination ni exploitation, dans le respect de leur environnement.

Au quotidien ces valeurs se déclinent autour de :

### L'accueil de l'enfant et de sa famille

- ❖ L'enfant et sa famille sont accueillis par des professionnels disponibles et à l'écoute.
- ❖ Les échanges permettent de créer un climat de confiance favorable à l'épanouissement individuel de chaque enfant.
- ❖ Les familles peuvent prendre part à la vie de la structure tout au long de l'année.
- ❖ Les professionnels s'attachent à répondre au plus près des besoins des parents.

### Le respect et bienveillance en milieu collectif

- ❖ Les valeurs éducatives de la famille sont prises en compte pour offrir un accueil individualisé dans un lieu collectif.
- ❖ L'attitude bienveillante de l'équipe permet le respect de la personnalité, des besoins et des rythmes de chaque enfant.
- ❖ Toute l'équipe fait preuve de discrétion professionnelle et de neutralité face aux informations confiées.

### L'autonomie

- ❖ La structure offre à l'enfant un lieu de vie adapté, sécurisé et chaleureux qui favorise son autonomie.
- ❖ L'équipe accompagne chaque enfant pour qu'il découvre et expérimente par lui-même, tout en respectant ses capacités et son développement.

### Le plaisir

C'est par le plaisir que l'enfant grandit, s'éveille et s'épanouit.

Un plaisir partagé chaque jour à travers :

- ❖ les interactions avec les autres enfants,
- ❖ les échanges avec les adultes,
- ❖ les activités de la vie quotidienne,
- ❖ les jeux, les découvertes...

Le jeu et le plaisir, recherchés dans toutes les activités quotidiennes proposées en structure collective, sont des modes d'expression privilégiés des enfants. Ils les aident à se construire, à grandir, à expérimenter. L'enfant apprend, grâce à eux, de manière ludique à se comporter socialement et à décider par lui-même. Ils contribuent également à son développement et interviennent dans la construction de sa personnalité, de son imagination.

### L'égalité des sexes dès le plus jeune âge

Les stéréotypes de genre sont la croyance que certaines aptitudes ou certains traits de personnalité spécifiques aux garçons d'une part, aux filles d'autre part, seraient présents dès la naissance. Avec, comme corollaire, l'idée que le matériel génétique conditionne les uns et les autres à assurer certains rôles dans la société, selon que l'on est né homme ou femme.

Or, les acquis des neurosciences, qui ont révolutionné la connaissance du cerveau humain ces vingt dernières années, montrent qu'à la naissance le cerveau des garçons et des filles est similaire. Les principales fonctions du cerveau qui diffèrent sont celles qui contrôlent les fonctions de reproduction. Mais s'agissant des fonctions cognitives (intelligence, capacités de raisonnement, de mémoire, d'attention, de repérage dans l'espace...), filles et garçons ont les mêmes aptitudes, même chez les enfants de 0 à 3 ans.

Une fois que l'on a détecté les stéréotypes et compris leur mécanisme, de bonnes pratiques peuvent facilement être mises en place. Il s'agit par exemple de :

- Veiller à encourager et féliciter les enfants dans tous les domaines, et pas uniquement dans ceux auxquels on aurait tendance à les prédisposer.
- Évitez les phrases qui présentent des stéréotypes comme : « *Tu passes le balai comme maman ?* » ou « *Un grand garçon, ça ne pleure pas.* »
- Mettre l'accent sur ce que les garçons et les filles ont en commun, pour ainsi développer le plaisir d'être ensemble dès la petite enfance.
- Exposer les enfants à une variété de jouets et d'activités qui ne sont pas restreints aux stéréotypes filles / garçons.
- Veiller à ne pas demander prioritairement à la fille de concilier lors de disputes pour un objet convoité par une fille et par un garçon.
- Offrir aux garçons la même opportunité qu'ont les filles d'exprimer leurs émotions.
- Associer tous les enfants aux activités de rangement.
- Intégrer davantage les pères dans la relation avec les parents et leur permettre ainsi de jouer pleinement leur rôle.

### → *Le projet d'équipe de la Grande Crèche « La Coccinelle » - en quelques mots*

La vie des enfants à la crèche est une période importante pour leur développement. L'équipe pédagogique les accompagne et les encourage à :

- s'ouvrir sur le monde, découvrir leur environnement leur permettant de vivre des expériences riches et variées,
- développer autonomie et confiance en soi,
- trouver leur place dans un groupe, créer des liens avec d'autres enfants pour préparer l'entrée à l'école,
- rencontrer des enfants de tout âge, partager des jeux différents selon les unités d'accueil, avec l'accompagnement des professionnelles des différents secteurs, "Petit" ou "Grand".

Les professionnelles souhaitent offrir un lieu d'accueil chaleureux pour les enfants, un lieu de rencontre et d'échanges pour les parents, afin de permettre à chacun de fréquenter avec aisance l'espace collectif.

### Le respect de l'enfant est une priorité pour l'équipe

Le tout-petit a besoin d'être accueilli de façon individuelle et respectueuse parmi les autres enfants ; il a besoin de se sentir en confiance, encouragé et estimé pour grandir et se construire, pour développer ses capacités et compétences en toute sérénité.



chacune de ses émotions,

- Respecter les valeurs familiales de chaque enfant,
- Laisser les doudous à disposition : le doudou de l'enfant est un objet qui permet la transition entre sa maison et le lieu d'accueil. Il est rassurant, sécurisant. Cet attachement est important.

L'équipe est donc attentive à ces priorités :

- Faire confiance à l'enfant, valoriser et encourager chaque enfant,
- Respecter l'enfant dans son intimité,
- Porter la même attention à tous les enfants,
- Maîtriser la parole au-dessus de la tête de l'enfant, ne pas crier, ne pas punir, ne pas isoler l'enfant seul sans sécurité affective (présence d'un adulte, don du doudou/tétine)
- Respecter les rythmes individuels de chaque enfant,
- Proposer sans jamais forcer, ne pas brusquer un enfant en paroles ou en gestes,
- Mettre des mots sur ce que l'enfant vit, accueillir

Accueillir l'enfant, c'est aussi accueillir sa famille : les valeurs familiales sont écoutées, la place des parents est considérée par l'équipe notamment lors de moments de jeux collectifs, des temps d'accueil et de transmissions quotidiennes.

### → *Le projet de l'équipe de la micro-crèche « Les Loupiots » - en quelques mots*

L'équipe pédagogique est attentive à :

- Proposer un environnement sécurisant et construit afin de contribuer au développement de chaque enfant accueilli.
- Favoriser l'autonomie
- Intégrer les familles à la vie de la structure,
- Veiller au respect de l'individualité de chacun

Au sein de la micro-crèche des "Les Loupiots" nous veillons à accueillir chaque enfant et famille avec sa singularité. En effet chaque famille, chaque histoire est singulière ; chaque enfant se développe à son rythme. C'est pourquoi l'équipe est attentive au développement de chacun. Les besoins des enfants sont aussi très différents en fonction de leur âge.

Pour répondre à ces besoins singuliers, l'équipe travaille sur l'aménagement de l'espace, les temps d'éveils proposés, et surtout sur la relation de confiance avec l'enfant et sa famille. Le lien entre la crèche et le foyer étant le pilier de cette relation de confiance, une attention particulière est portée sur les transmissions. Un temps important est pris à chaque accueil pour recevoir les familles mais également au moment du départ de l'enfant pour transmettre aux parents les éléments de la journée.

Afin d'assurer une continuité au sein de la structure, au cours de la journée, un temps est pris en équipe pour transmettre les informations clés pour la prise en charge du groupe en équipe.

Pour enrichir ce lien famille-crèche de nombreux temps au sein de la structure sont proposés aux familles. Ce travail est pour nous primordial car il est le point de départ de la relation entre l'enfant et l'équipe. Une famille confiante laissera son enfant plus sereinement et ainsi l'enfant s'autorisera à entrer en relation.

La confiance est donc un élément central à la relation et au développement de l'enfant. Dans ce sens l'équipe encourage l'autonomie de l'enfant, accompagne avec bienveillance les nouvelles compétences et soutient le développement. Ainsi valorisé et soutenu, l'enfant va se développer avec confiance en lui et les autres.

En somme, chaque enfant est accueilli avec sa singularité et l'équipe veille à ce que celle-ci soit respectée en pensant le collectif au service de l'individu, en favorisant les interactions riches, l'entraide, la solidarité ou encore la socialisation.

### 3.2. L'ÉVALUATION DE LA SATISFACTION

Dans le cadre de la démarche qualité déployée au sein du réseau ADMR, les parents ont la possibilité de s'exprimer régulièrement sur la qualité du service, notamment par le biais de questionnaires de satisfaction diffusés au sein des EAJE du réseau ADMR. Une nouvelle enquête va être menée prochainement

Les familles sont interrogées sur les thèmes suivants :

- La structure et son environnement
- L'organisation générale
- L'aménagement des locaux
- Les premiers contacts avec la structure
- L'équipe accueillant leur enfant
- La communication
- La vie de leur enfant au sein de la structure
- Le rythme de leur enfant
- Les repas et les goûters
- La place des parents au sein de la structure

#### → *Pour la Grande Crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges*

- Les familles apprécient particulièrement les locaux de la crèche, faciles d'accès, bien entretenus et sécurisants. Ils se sentent bien accueillis avec une équipe disponible et à l'écoute.
- Les parents sont attentifs aux activités et sorties proposées, aimeraient participer davantage à la vie de la structure, sur des temps quotidiens, en plus des événements festifs et programmés dans l'année : les Portes Ouvertes à thèmes, les goûters festifs avec les intervenants (musicien, animalier, artiste...).
- Les services proposés conviennent au plus grand nombre des familles : les repas/goûters sont variés, l'hygiène des enfants est une priorité pour leur bien-être et les interactions entre les groupes d'âges sont quotidiens et innovants. Les parents apprécient particulièrement les photos illustrant la vie quotidienne et les activités à thèmes.

#### → *Pour la Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue*

La micro-crèche Les Loupiots n'était pas gérée par l'ADMR lors de cette enquête. Les parents auront la possibilité de s'exprimer dans l'enquête qui sera menée au second semestre 2025.

### 3.3. LES AXES ET PROJETS DE L'ANNEE

#### → *La Grande Crèche « La Coccinelle » de Nuits-Saint-Georges*

##### ✓ LES AXES

L'exploration et l'autonomie dans les espaces ont fait partie des objectifs pédagogiques de l'année 2024, favorisant les rencontres inter-âges et inter-unités. **La place des parents** a été valorisée lors des Portes Ouvertes à thèmes prévues tout-au-long de l'année.

*Ci-contre, un temps d'immersion proposé aux parents à la réunion de rentrée sur le thème « découvrir le déroulé d'une journée à la crèche » – Octobre 2024.*



##### ✓ LES PROJETS DE L'ANNEE

En 2024, le projet sur « la Nature », décliné dans le projet pédagogique, a été exploité par l'enrichissement du coin « sauvage » du jardin. De nombreux matériaux ont été mis à disposition des enfants, de nouvelles plantations ont été faites : fleurs, aromates... pour l'éveil des sens lors des activités plein air.



*Exploration et jeux dans le jardin de l'établissement*

En 2024, Le coin sauvage a reçu des plantations de fraisiers, framboisiers, et de fleurs : wegelia, forsythia, orangers du Mexique, bulbes divers, marguerites, cosmos, aromatiques.

### La baby gym :

En 2024, 5 séances de BABY GYM ont été programmées avec l'association « Clem'Gym » entre janvier et Mai. Ces temps de motricité ont été proposés aux enfants de tout âge à la crèche, favorisant la libre expression, la connaissance du corps et l'exploitation de matériel spécifique.



### Le yoga :

La pratique du YOGA est une source de nombreux bienfaits chez les enfants dès le plus jeune âge. Apprendre à se concentrer, à avoir confiance en soi et mieux se connaître, tels sont les apports de cette pratique mise en place à la crèche avec l'association OMA YOGA Plusieurs séances de cette approche ont eu lieu à la crèche.

Les séances sont ludiques, en mouvement avec des rituels de début/fin de séance, des exercices de souffle, un temps de relaxation final, tout en étant adapté à l'âge et au développement psychomoteur de l'enfant.

### L'ITINERANCE LUDIQUE - LES PORTES OUVERTES A THEMES

Ces temps de jeux à thèmes sont organisés par l'équipe sous forme d'ateliers dans lesquels les enfants circulent librement. Cela favorise l'autonomie, la rencontre, les expériences partagées suscitant curiosité et découvertes. Elles ont lieu 1 fois par mois et lors des fêtes de l'année : ici, fête d'Halloween, fête de la Musique.



## LES HISTOIRES – CONTES ET BEBES LECTEURS

### Les Enjeux :

- Adhérer au programme « Lire et Faire Lire », proposé par La Ligue de l'Enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales, en accueillant une conteuse bénévole 1fois/semaine à la crèche, pour enrichir l'accès aux livres, histoires, contes, kamishibai.
- Créer un partenariat avec la bibliothèque de Nuits Saint Georges en participant aux séances des "bébés lecteurs" qu'elle propose, à raison de 1 sortie tous les 2 mois pour un groupe de 12 à 15 enfants.
- Favoriser l'accès à la Culture pour le tout-petit et répondre, par là-même, à la demande politique petite enfance.



### Les Objectifs :

Développer le langage, nourrir les jeunes enfants par les livres qui leur permettent de « rejouer » des situations du quotidien, trouver des réponses, vivre des émotions différentes, partager un moment de plaisir pour les enfants et les professionnelles qui les accompagnent, favoriser l'imagination.

## LES FESTIVITES

Plusieurs évènements ont été organisés tout-au-long de l'année : Accueil des petits animaux et du chien Tornade avec l'association Anim'maux, matinée-jeux avec le Relais Petite Enfance, spectacle, fête de Noël...



Matinée Jeux avec le Relais en juillet 2024



Le chien Tornade et son maître parmi les enfants



Le concert pour petites oreilles  
duo harpe et violoncelle,  
de l'orchestre Dijon Bourgogne,  
en novembre 2024,  
en collaboration avec le Relais Petite Enfance.



La fête avec le Relais en été



La fête de Noël avec les familles en hiver

**FOCUS SUR LA SEMAINE NATIONALE DE LA PETITE ENFANCE**  
**«VIENS, JE T'EMMENE. SE LAISSER GUIDER PAR L'ENFANT» DU 16 AU 23 MARS 2024**

*« L'enfant ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue »*

*Jean EPSTEIN, Kinésithérapeute et psychologue*

C'est à travers le jeu que l'enfant existe. Il prend conscience des autres, de l'environnement qui l'entoure. Il développe son imaginaire, sa créativité, sa personnalité.

A la crèche, les enfants jouent librement, il est essentiel de leur laisser la possibilité de multiplier les expériences. La production n'a pas d'importance car l'enfant grandit par tout ce qu'il vit dans sa journée, grâce au simple plaisir du jeu partagé.

*Les jeux et ateliers en exploitant l'ensemble des espaces intérieurs*



Ateliers  
« pâtisserie »  
en salle de  
restauration



Jouer chez les tout-petits



Atelier Fontaine à Chocolats avec

Joséphine de la SOGERES



## Les jeux et ateliers en exploitant l'ensemble des espaces extérieurs



Jouer  
sous la  
pluie ou  
dans les  
carrés  
potagers



### → La Micro-Crèche « Les Loupiots » de Saulon-La-Rue

#### ✓ LES AXES

Cette année 2024 a été marquée par cette volonté de poursuivre le travail entrepris à la reprise de septembre 2023, en consolidant les bases d'organisation trouvées en équipe, mais aussi en laissant l'enfant au cœur de l'accompagnement avec le maintien et la mise en place de divers projets. Cette dynamique a également été marquée par l'arrivée d'une nouvelle responsable en septembre 2024.

#### ✓ LES PROJETS DE L'ANNEE

##### EVEIL A LA LECTURE

La lecture a une place importante au sein de la structure, celle-ci vient ritualiser les transitions de nos temps forts. La lecture contribue au développement cognitif, du langage et stimule l'imagination ainsi que la concentration.

Toutes les deux semaines, des albums différents sont empruntés à la médiathèque de Longvic. Ce projet est reconduit chaque année.

En Septembre nous avons commencé un projet avec le service du CLAS présent sur la communauté de commune. L'objectif est de permettre aux enfants du CLAS de faire la lecture aux enfants de la crèche.

##### FIL ROUGE SUR L'ANNEE - LE PAAP

A chaque rentrée un projet annuel est choisi par l'équipe, nous le nommons le Projet Annuel d'Activité Pédagogique. Il est le fil rouge des ateliers proposés tout au long de l'année. Pour la rentrée 2024, l'équipe a choisi de s'investir autour du livre, en choisissant par trimestre un ouvrage sur lequel s'appuyer pour penser les ateliers. L'équipe a choisi, par exemple le livre « Chht ! » De Petter Uton, Sally Grindley, pour débiter l'année. Sur la base de ce livre différentes activités ont été proposées :

- Lecture régulière de l'ouvrage
- Préparation d'une soupe (la soupe du géant dans le livre)
- Création d'un module "coucou-caché" en carton dévoilant les personnages du livres
- Coloriage/Dessins sur le thème des personnages du livre

Pour le second trimestre, les festivités de fin d'année s'étant invitées, il a été choisi par l'équipe de développer des ateliers autour de l'hiver avec une sélection de plusieurs ouvrages.

Ce projet se poursuit en janvier 2025.

## JOURNEES A THEME

Des journées à thème sont proposées chaque année, elles peuvent être ou non rattachée aux événements calendaires comme la fête de la musique, Noël, Halloween ...

Une journée déguisée a été proposée pour Halloween.

Toujours dans cette volonté d'intégrer les familles, une journée porte ouverte a été mise en place pour Noël.

Au programme :

- Chants et contes de Noël sur Kamishibai pour l'accueil
- Atelier pâtisserie le matin pour réaliser des cookies
- Atelier réalisation carte de vœux l'après-midi



Goûter festifs et Kamishibai pour finaliser la journée



En Décembre, le RPE de Gevrey-Chambertin nous a invité à partager un concert à l'occasion des fêtes de fin d'année, c'était un beau moment de convivialité.

## PROJET SNOEZELLEN

À la suite de la formation de l'équipe sur l'approche Snoezelen, nous avons commencé à mettre en place des ateliers. Les ateliers Snoezelen nous permettent de proposer aux enfants des temps d'exploration multisensoriels libre. Nous allons poursuivre l'élaboration de ce projet en 2025, notamment avec la demande d'un financement de matériel et la mise en place de temps ouvert aux parents, avec une volonté de l'inscrire dans notre projet pédagogique au plus long terme.

